

Inf'Eau DROM'

- P.2 ► Pour une résilience du territoire
- P.3 ► Prévention des inondations :
une priorité du SMRD
- P.4 ► Éditos

Le journal du bassin versant de la Drôme

↓ N°32 JANVIER 2025

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : au cœur de l'actualité



@ CCVD

Les récentes inondations en Ardèche et en Espagne illustrent de manière frappante les conséquences visibles du changement climatique. Les épisodes pluvieux, de plus en plus brutaux, alternent avec des situations de sécheresse qui marquent les territoires. Les impacts de ces extrêmes climatiques sur les activités humaines sont encore aggravés par les perturbations du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Face à ce double enjeu, du trop et du trop peu, le Syndicat mixte de la rivière Drôme (SMRD) est en première ligne.

Il apporte à la fois son appui pour la définition d'une politique d'intervention avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), et met en

œuvre des actions visant à améliorer la résilience du territoire et la sécurité des personnes et des biens dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

Pour ce faire, les équipes du SMRD sont à pied d'œuvre pour la recherche de solutions opérationnelles. Ces actions sont rendues possibles grâce au soutien des différents partenaires publics et à la contribution des citoyens via une taxe dédiée.

Mais il faut rester humble face aux risques. Ces actions doivent également s'accompagner d'une prise de conscience collective avec l'adoption de pratiques responsables et de bons réflexes.

La gestion des milieux aquatiques, pour une résilience du territoire face au changement climatique

Les aménagements, les pratiques humaines, avec parfois la volonté de « dompter » les rivières, ont conduit à en bouleverser le fonctionnement naturel : enfoncement du lit, chenalisation, banalisation, voire dégradation des milieux... Ces bouleversements impactent les rôles que jouent les rivières et les zones humides au bénéfice du territoire comme la régulation, l'autoépuration ou encore le soutien à la biodiversité.

Depuis de nombreuses années, le SMRD agit en faveur de la restauration des secteurs dégradés par des actions d'entretien ou de grande ampleur, calibrées en fonction de l'état des milieux et de la présence d'enjeux humains.



L'entretien des ripisylves, trouver le bon équilibre



La ripisylve, ou forêt qui borde les cours d'eau, est un milieu naturel qui fonctionne sans intervention humaine. Cependant, les activités et implantation d'ouvrages peuvent nécessiter des travaux d'entretien ciblés et adaptés.

Si l'entretien régulier des boisements de cours d'eau est une obligation du propriétaire riverain, le SMRD intervient également pour mener des travaux d'intérêt général, ciblés sur les zones sensibles.

L'entretien peut être, intensif, dans les zones où l'occupation humaine est importante, ou plus léger, sur les secteurs naturels où la rivière peut s'écouler sans contrainte.

En 2025, le SMRD relance un plan pluriannuel d'entretien pour les quatre prochaines années qui permettra de concilier la préservation des activités humaines et le bon fonctionnement des écosystèmes.

Préservation et restauration des zones humides



Sur le bassin versant de la Drôme, près de 260 zones humides ont été identifiées. Elles occupent une superficie de seulement 2% de notre territoire et sont majoritairement situées à proximité des cours d'eau (plaine alluviale, ripisylve, etc.).

Afin de recréer un élan pour la préservation de ces zones essentielles à la bonne santé du territoire, un plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH), élaboré dans le cadre d'une concertation élargie, a été validé fin 2024.

Il permet une meilleure connaissance de ces zones humides, avec une redéfinition pour certaines, et comporte vingt mesures opérationnelles qui visent la restauration, la préservation et la gestion des sites prioritaires.

En lien avec les propriétaires, les usagers et les partenaires volontaires, le défi du SMRD et de la CLE réside dans la mise en œuvre de ce programme dans les années à venir.

Projet de restauration de la Drôme à l'aval de Luc-en-Diois : rencontre avec les propriétaires riverains

Les altérations du fonctionnement naturel de la rivière Drôme ont entraîné de multiples dégradations sur près de 2 km de long. Le SMRD a récemment rencontré les propriétaires riverains pour partager le constat d'une rivière, autrefois libre dans une vaste plaine alluviale, qui est désormais chenalisée et incisée. Lors de cette première étape, les échanges ont permis de poser des mots sur la perte de biodiversité et l'accès devenu difficile à la rivière afin d'esquisser les bases de futures actions de restauration.



La prévention des inondations, une priorité du SMRD

À l'échelle du bassin versant de la Drôme, l'inondation constitue le plus grand risque naturel. Des conséquences potentiellement graves pourraient affecter la santé, les biens, les activités économiques, le patrimoine et/ou l'environnement sur plusieurs années.

Dès 2022, le SMRD a lancé un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Cet outil stratégique de la politique française de prévention des inondations vise à définir et à mettre en œuvre un plan d'actions concrètes pour réduire les risques et leurs impacts.

Un programme d'études préalables, comprenant 15 actions, est actuellement en cours pour un budget de 1,5 M€. Il est financé par les communautés de communes via la taxe GEMAPI, l'État à travers le Fonds Barnier et le Fonds Vert, ainsi que par le département de la Drôme.

La stratégie du SMRD dans ce domaine repose sur trois piliers :

Améliorer l'organisation du territoire face au risque



La gestion du risque d'inondation ne se limite pas à la réalisation de travaux pour réduire l'aléa. Elle nécessite une approche globale, fondée sur l'anticipation, l'adaptation et l'action, pour renforcer l'organisation et la résilience du territoire. Dans cet objectif, le PAPI de la Drôme, en complément des actions menées par l'État, s'engage à :

- mettre en place de nouveaux outils de suivi des crues,
- accompagner les communes dans la gestion de crise,



- identifier des actions visant à limiter le ruissellement et faciliter l'infiltration de l'eau dans le sol.

Gérer les ouvrages hydrauliques



Héritées d'aménagements anciens, de nombreuses digues en bord de Drôme sont aujourd'hui fortement dégradées. Le SMRD mène actuellement plusieurs actions pour y remédier :

- des études techniques et réglementaires sur les ouvrages en mauvais état sont en cours à Livron/Loriol, Crest/Divajeu et Pontaix dans l'objectif futur de réaliser des travaux,
- l'exploration de solutions alternatives, comme les solutions fondées sur la nature et les protections indi-

viduelles, pour les ouvrages n'ayant plus un rôle de protection reconnu.

Apprendre à vivre avec le risque



La mémoire des événements passés a tendance à s'estomper avec le temps. Dans un contexte de changement climatique qui amplifie les phénomènes de crues, il est prévu de renforcer la conscience du risque, au travers de projets visant à :

- maintenir la mémoire collective par des initiatives culturelles et éducatives (repères de crues, conférences, etc.),
- co-organiser avec les communes des exercices de simulation de crise inondation.

Agir en concertation pour le bon état des milieux et une gestion pérenne du risque d'inondation

Que ce soit pour des projets de lutte contre les inondations, de restauration du lit des rivières, de travaux d'entretien sur les berges ou de restauration des zones humides, la concertation de tous les acteurs est un préalable indispensable.

Attentif à impliquer largement les populations riveraines, les acteurs économiques, les élus et les usagers de la rivière avant chaque projet, le SMRD organise des temps d'échanges privilégiés pour expliquer les intentions et être à l'écoute des besoins.

Le mot de Gérard Crozier,

Président du SMRD

C'est avec une grande fierté que le SMRD porte depuis 2018 la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et depuis 2007 l'animation de la politique de l'eau de notre bassin versant, définie dans le SAGE et pilotée par la CLE. Cette fierté s'accompagne d'une grande responsabilité face aux défis de sécheresse et d'inondation auxquels nous sommes confrontés, exacerbés par le changement climatique.

C'est tout l'objet des différents outils que pilotent le SMRD, qui est l'un des opérateurs des changements à mener sur notre territoire tels que définis par la CLE. Car la résilience, un des piliers de notre adaptation, concerne tout aussi bien les milieux aquatiques dont nous nous occupons, que les milieux forestiers, agricoles et urbains qui font intervenir d'autres partenaires.

Avec les derniers événements catastrophiques qui nous ont tous tenus en émoi, il est plus que jamais nécessaire de travailler à la fois sur les mesures de protection de nos populations, dont notamment la gestion de nos digues, que la mise en œuvre d'opération de restauration et de préservation de nos milieux naturels.

C'est avec cette double entrée que le SMRD va continuer à avancer tout en restant humble face aux aléas qui peuvent intervenir et qui renvoient à une responsabilité plus collective face au risque d'inondation mais aussi de sécheresse.

Je profite de ce numéro de début d'année pour vous présenter mes meilleurs vœux. Avec tout mon dévouement.



Le mot de Pierre Lespets,

Président de la CLE



Depuis la validation par la CLE en juin 2024 de la stratégie d'adaptation au changement climatique pour notre territoire, les travaux de la révision du SAGE ont franchi une nouvelle étape cet automne.

Si le cap est fixé avec les 4 axes, sobriété, résilience, partage et sécurisation, et la plupart des réponses qui en découlent sont connues, il reste à définir comment et qui fait, et avec quels moyens nécessaires. Et c'est tout l'objet des commissions thématiques que nous avons réunies à l'automne 2024 afin d'approfondir l'ambition et les conditions de mise en œuvre des actions.

L'application de cette stratégie repose sur un engagement fort, à la fois humain et financier, nécessitant la coordination de tous les acteurs de notre territoire.

C'est précisément le cœur des travaux à poursuivre ces prochains mois. Aussi, en ce début d'année 2025, je souhaite le maintien de l'énergie et de l'engagement de tous pour finaliser ce travail et nous assurer collectivement de son application. Recevez mes vœux sincères.

Le SMRD vous conseille dans vos démarches techniques et administratives pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

1 place de la République, 26340 Saillans
04 75 21 85 23
info@smrd.org
www.riviere-drome.fr

Président : Gérard Crozier
Vice-présidents :
Pascal Baudin, Martine Charmet,
Frédéric Tron

Plus d'infos
riviere-drome.fr

